

Paris, le 23 février 2011

Publication des éléments liés à l'indemnité à verser, en cas de cessation de ses fonctions, à Monsieur Thierry Beaudemoulin, directeur général, conformément aux dispositions des articles L. 225-42-1 et R. 225-34-1 du Code de commerce

Après avis du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration, dans sa séance du 17 février 2011, a pris l'engagement de verser à Monsieur Thierry Beaudemoulin une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de directeur général à la suite d'un départ contraint lié à un changement de stratégie ou de contrôle au sens des dispositions des II et III de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Il est indiqué que Monsieur Thierry Beaudemoulin ne bénéficie d'aucun contrat de travail au sein de Foncière Développement Logements.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce et aux recommandations de l'AFEP et du MEDEF, le bénéfice de cette indemnité serait subordonné à la réalisation des conditions de performance cumulatives suivantes :

- croissance du Cash Flow courant récurrent par action hors marge sur ventes depuis le début du mandat sur FDL

- atteinte des bonus cible sur au moins 2 des 4 derniers exercices précédant la cessation de fonction, les critères d'attribution du bonus cible étant eux-mêmes chaque année revus par le Comité des rémunérations.

La réalisation de ces conditions devra être constatée par le Conseil d'administration.

Le montant de l'indemnité de départ serait égal à 12 mois de sa rémunération globale au jour de son départ, auxquels s'ajouteraient 1 mois par année d'ancienneté, le tout dans la limite de 24 mois de salaires.

La décision du Conseil d'administration relative à l'indemnité de départ de Monsieur Thierry Beaudemoulin sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée générale.

A propos de Foncière Développement Logements

Foncière Développement Logements est une SIIC (société d'investissements immobiliers cotée) spécialisée dans la détention d'actifs résidentiels.

Présente en France et en Allemagne, elle détient un patrimoine valorisé 3,3Mds€ (décembre 2010).

Foncière Développement Logements, présidée par Bertrand de Feydeau, est dirigée par Thierry Beaudemoulin.

Foncière Développement Logements est cotée sur Euronext Paris, ISIN : FR0000030181, MR Compartiment A.

Contacts :

Philippe Prud'homme
Directeur Général Adjoint
contactfdlogements@fdr.fr
Tél : 01.58.97.51.60

Myriam Despas
Responsable Corporate Development &
Communication
myriam.despas@fdr.fr
Tél : 01.58.97.51.60

Retrouvez ce communiqué sur www.fdlogements.fr